REPUBLIQUE DU DAHOMEY
PRESIDENCE DU CONSEIL
CABINET MILITAIRE

DECRET n° 96/PC/CAB/MIL.

SOMMAIRE : Recrutement.-

LE PRESIDENT DU CONSEIL, CHEF DU GOUVERNEMENT
CHARGE DE LA DEFENSE

VU La constitution en date du 11 Janvier 1964 de la République du Dahomey ;

VU La loi n° 60-32 du 28 Juillet 1960 portant création des Forces Armées du Dahomey ;

VU Le décret n° 54/PC/SGG du 2 Mai 1964, organisant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

VU La loi n° 63-5 du 26 Juin 1963 sur le recrutement ;

VU La lettre n° 405/MENC en date du 8 Mars 1965 de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale et de la Culture ;

VU Les nécessités de services propres au département de l'Education Nationale et de la Culture ;

D E C R E T E

ARTICLE 1.- Un sursis d'incorporation valable jusqu'aux grandes vacances 1965 est accordé aux enseignants dont les noms suivent :

- M. AVOCEFOHOUN Christophe Instituteur Adjoint en service à l'école publique de NATITINGOU
- M. OUOROU TABA DOURO Robert Directeur de l'école publique de FIROU (KOUANDE)

ARTICLE 2.- Les intéressés sus-cités bénéficiant de ce sursis devront se présenter après la fermeture des classes, à l'Etat-Major Général des Forces Armées Dahoméennes qui leur fera connaître leur nouvelle affectation.

ARTICLE 3.- Le Général de brigade, Chef d'Etat-Major des Forces Armées Dahoméennes est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Dahomey et communiqué partout où besoin sera.

Par le Président du Conseil
Chef du Gouvernement,

Cotonou, Le 18 MARS 1965

Justin AHOMADEGBE TOMETIN

AMPLIATIONS :

- PR. 2
- PC. (Défense). 6
- M.E.N.C. 15
- DIR.AFF.INT. 2
- Préfet Nord-Ouest. . . . 2
- Sous-Préfets NATITINGOU - KOUANDE. 2
- Etat-Major FAD. 5
- J.O.R.D. 1
- CAB.MIL. 4
- D.S.F.A. 2
- Archives. 2